

Mesdames, Messieurs,

Au vu de la situation actuelle sur le marché européen de l'énergie et particulièrement au vu de l'accord de réduction coordonné de la consommation de gaz naturel de l'Union européenne, le Conseil de Gouvernement a décidé ce matin de lancer une campagne d'économies d'énergie qui vise une réduction de la demande de gaz à l'échelon national de 15% pour la période de référence allant du 1^{er} août 2022 au 31 mars 2023 par rapport à la moyenne de la consommation dans la même période des cinq années consécutives précédentes (2017-2021).

La réduction conséquente de consommation de gaz, et d'énergie en général, touche également votre environnement de travail en tant qu'agent de l'État. À cet effet, une note d'instruction avertira les ministères et administrations de plusieurs mesures techniques à mettre en place pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments occupés par les services de l'État et guidera le personnel technique via des séances d'information, afin de pouvoir optimiser dans la mesure du possible, chaque immeuble concerné. Parmi ces mesures, il y a lieu de souligner la réduction de la température ambiante à 20°C pour le travail léger en position assise (bureaux) pendant les périodes d'occupation et 16°C en période de non-occupation (nuit, fin de semaine, etc.), impactant directement l'ensemble des agents travaillant en présentiel.

À côté des mesures prises en relation avec les bâtiments occupés par l'État, il est essentiel que tout le personnel de l'État contribue à atteindre cet objectif par de simples gestes au quotidien.

Ainsi, au nom du Gouvernement, je vous demande :

- d'utiliser le chauffage avec modération
 - pour les bâtiments à réglage manuel de la température ambiante dans les bureaux, réduire la consigne de température ambiante à 20°C (à titre d'information, sur un thermostat monté sur les radiateurs la position « 3 » correspond à 20°C) ;
 - pour les bâtiments à régulation centralisée, laisser de préférence en mode automatique, notamment en quittant le bureau ;
 - les services techniques fourniront une notice d'utilisation concernant les réglages que l'utilisateur peut effectuer lui-même, spécifique à chaque bâtiment ;
- d'éviter de mettre les fenêtres en bascule et aérer par courant d'air à courte durée (Stoßlüftung) ;
- d'éteindre la lumière en sortant d'une salle inoccupée ;
- d'éteindre complètement l'équipement informatique le soir avant de rentrer ou après utilisation : ordinateurs, imprimantes, projecteurs ... (ne pas laisser d'appareils électriques en mode veille) ;
- de limiter dans la mesure du possible l'utilisation des imprimantes et photocopieuses ;
- de favoriser la mobilité douce et profiter des offres du transport public.

À côté de ces instructions d'ordre général, votre ministère ou administration vous adressera fort probablement des consignes spécifiques à votre environnement de travail précis que je vous prie de suivre rigoureusement.

Au cas où vous détecteriez d'autres opportunités qui pourraient servir à contribuer à réduire la consommation d'énergie sur votre lieu de travail, je vous prie de bien vouloir vous adresser à votre supérieur hiérarchique.

Un site utile à consulter dans ce contexte est www.energiespueren.lu.

Finalement, au nom du Gouvernement, je tiens à vous encourager à supporter la campagne d'économies d'énergie et de contribuer au maximum aux objectifs visés, aussi bien dans votre environnement professionnel que privé.

Avec mes salutations distinguées,

Marc Hansen
Ministre de la Fonction publique